



Fondation  
**Maison des Champs**  
de Saint François d'Assise

— Reconnue d'utilité publique depuis 1932 —

## Bienvenue à la crèche Sainte Lucie



Crèche Sainte Lucie 13bis rue des Bernardins PARIS 5<sup>ème</sup> -Tél et fax 01 43 54 12 37- 06 74 37 76 68

Tél section des bébés 06 24 14 69 79, section des moyens 06 24 14 67 21, section des grands 06 80 76 22 61  
Fondation Maison Des Champs, 16-18 Rue du Général Brunet, PARIS 19<sup>ème</sup> Tél 01 48 03 86 10

# Projet éducatif et pédagogique

Chers parents

Votre enfant vient d'être admis à la crèche Sainte Lucie et nous sommes attentifs à instaurer des relations de confiance avec les professionnels qui assurent au quotidien un accueil et un encadrement de qualité.

Nous sommes soucieux de respecter les besoins fondamentaux de votre enfant et d'instaurer avec lui une relation affective stable, chaleureuse et individuelle.

Directrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, psychologue, médecin pédiatre sont appelées à travailler en étroite collaboration avec vous.

Ce document doit permettre à chaque parent de remplir pleinement son rôle.

Avec ce document pratique, vous disposez d'une information précise et complète sur les règles qui régissent la vie de l'établissement où est accueilli votre enfant.

Vous pourrez trouver rapidement une réponse à chacune de vos questions.

Nous espérons que ce livret, que nous avons conçu comme un outil simple, clair et convivial, vous sera utile tout au long du séjour de votre enfant.

Henri NAUDET

Directeur Général  
de la Fondation Maison des Champs



Crèche Sainte Lucie 13bis rue des Bernardins 75005 PARIS -Tél et fax 01 43 54 12 37 -@ [crechestelucie@wanadoo.fr](mailto:crechestelucie@wanadoo.fr)

Tél section des bébés 06 24 14 69 79, section des moyens 06 24 14 67 21, section des grands 06 80 76 22 61

Fondation Maison Des Champs, 16-18 Rue du Général Brunet, 75019 PARIS

# SOMMAIRE

## LA CRECHE SAINTE LUCIE

Présentation de la structure L'équipe de professionnels <i>L'espace des enfants</i> <i>Les valeurs des professionnels de la crèche Sainte Lucie</i>	page 5
<b>I. LES OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE DE LA CRECHE</b>	page 7
<b>A. UN CLIMAT DE SECURITE AFFECTIVE</b>	page 7
<b>B. L'EVEIL</b>	page 8
1. Dans sa relation aux autres adultes ou enfants	
2. Le langage de l'adulte	
3. La découverte des goûts	
4. Dans sa relation aux objets	
5. Dans son rapport à l'espace	
<b>C. LA SOCIALISATION</b>	page 12
1. L'arrivée à la crèche	
2. Une période d'adaptation progressive	
3. Un accueil au quotidien - Bien vivre la séparation	
4. Vivre avec les autres	
5. Les espaces de socialisation	
6. Les relations privilégiées	
<b>D. L'AUTONOMIE</b>	page 15
1. Le sommeil	
2. Le langage	
3. Le repas	
4. La propreté	
5. Les activités	
6. La psychomotricité	
<b>II- LE CALENDRIER DE FERMETURE</b>	page 22

### **III. LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

page 23

Art -1 Les conditions d'admission	page 23
Art-2 L'admission administrative	page 23
Art-3 L'admission médicale	page 24
Art-4 La vie à la crèche	page 25
Art-5 Les jours de fermeture	page 27
Art-6 La maladie de l'enfant	page 27
Art-7 La participation financière	page 28
Art-8 Information et implication des familles dans la vie de la crèche	page 29
Art-9 L'engagement des familles	page 29
Art-10 L'assurance	page 30
Art-11 Les motifs d'exclusion	page 30
Art-12 Les modifications	page 30
L'engagement des familles	page 31

# LA CRECHE SAINTE LUCIE

Les finalités de la Crèche sont :

- ❖ De permettre aux parents d'exercer ou de rechercher une activité professionnelle, de mener des études en accueillant en journée, dans le cadre d'un projet pédagogique, leurs enfants âgés de 2 mois  $\frac{1}{2}$  à 3 ans ou 6 ans pour les enfants en situation de handicap (sur dérogation).
- ❖ De favoriser l'épanouissement et le développement de tout enfant accueilli, en respectant son environnement, son histoire, son rythme, son individualité.
- ❖ D'accompagner l'enfant dans un processus d'éveil, de socialisation et d'acquisition de l'autonomie au sein d'un environnement adapté, vigilant et sécurisé.

La Crèche Sainte Lucie est une structure d'accueil associative, créée le 5 novembre 1894. Elle est gérée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005 par La FONDATION MAISON DES CHAMPS, 16-18 Rue du Général Brunet, Paris 19<sup>ème</sup>.

Son fonctionnement est assuré grâce à la participation de la VILLE DE PARIS, (Direction des familles et de la Petite enfance), de la CAF de Paris (Caisse d'Allocations Familiales), de La FONDATION MAISON DES CHAMPS (gestionnaire) et des FAMILLES des enfants accueillis.

Aujourd'hui, la crèche est agréée pour recevoir 66 enfants dont six en situation de handicap.

**TROIS UNITES DE VIE** permettent à l'enfant de se développer à travers différentes activités :

- L'unité des **petits mousses** : 18 enfants âgés de 2 mois  $\frac{1}{2}$  à l'acquisition de la marche, accompagnés par cinq auxiliaires de puériculture.
- L'unité des **moussaillons** : 22 enfants âgés de la période de l'acquisition de la marche à 24 mois, accompagnés par quatre auxiliaires de puériculture et une éducatrice de jeunes enfants.
- L'unité des **artistes** : 26 enfants âgés de 24 à 36 mois, suivis par quatre auxiliaires de puériculture et une éducatrice de jeunes enfants.

## **L'EQUIPE DE PROFESSIONNELS**

Une équipe de 21 professionnels travaillent ensemble au bien être de l'enfant :

- une directrice infirmière- puéricultrice ;
- une directrice adjointe infirmière- puéricultrice
- deux éducatrices de jeunes enfants ;
- 13 auxiliaires de puériculture ;
- une lingère ;
- une cuisinière ;
- un médecin-pédiatre;
- une psychologue ;

La psychologue accompagne les équipes, les enfants et les familles. Elle est à votre disposition et vous reçoit sur rendez-vous. Elle est présente le jeudi toute la journée.

**Le médecin pédiatre** assure une surveillance préventive concernant la santé et le développement psychomoteur et social de chaque enfant. Elle est présente le jeudi toute la journée.

**Un musicien** intervient dans les unités de vie chaque lundi matin.

### L'ESPACE DES ENFANTS

Les deux unités de vie des « moussaillons » et des « artistes » se situent au 2<sup>ème</sup> étage et accèdent à une terrasse.

Une salle polyvalente d'activités peut recevoir les enfants en petits groupes pour un atelier programmé.

L'unité de vie des « petits mousses » se situe au 3<sup>ème</sup> étage où se trouve aussi la pataugeoire.

Un complexe vidéo peut se déplacer dans chaque unité de vie.

### LES VALEURS PROFESSIONNELLES DE LA CRECHE SAINTE LUCIE

L'ensemble de l'équipe s'appuie sur des valeurs professionnelles qui sont :

- **Mettre en œuvre un accueil chaleureux de qualité ;**
- **Porter une attention particulière à chaque enfant** en prenant le temps d'observer, de reconnaître les différences, de se laisser surprendre, d'inventer et d'assurer les liens de transmission avec les parents ;
- **Faire preuve d'une neutralité bienveillante** permettant de se positionner en tant que professionnel et d'assurer la continuité de l'accompagnement physique et psychique de l'enfant ;
- **Connaître les besoins de l'enfant** en étant à l'écoute de ses émotions, de ses manifestations, en contenant les moments difficiles, en reconnaissant ses acquisitions et en les valorisant ;
- **Favoriser le bien être de l'enfant.**

Deux parents (un titulaire et un suppléant) sont sollicités pour être parents délégués de chaque section. Véritable courroie de transmission entre la direction et les parents, ils doivent participer à la vie de la crèche et aux réunions trimestrielles prévues. Ils proposent toutes actions qui favorisent le développement de l'enfant.

Au cours de deux réunions par an et par section, au début de l'automne et au cours du deuxième trimestre, les équipes et les parents échangent, donnent leurs avis et expriment leurs souhaits.

Afin de réfléchir en équipe et de parfaire les pratiques professionnelles, un questionnaire de satisfaction est distribué aux parents à la fin de chaque année scolaire.

Pour fonctionner et avancer dans notre réflexion au quotidien nous nous sommes fixés des objectifs que nous vous présentons.

# I. OBJECTIFS DU PROJET PEDAGOGIQUE DE LA CRECHE

## L'ENFANT AU CENTRE DU PROJET

La crèche doit permettre à l'enfant un développement harmonieux dans les meilleures conditions possibles, en respectant son environnement, son histoire, son rythme, son individualité tout en l'accompagnant dans un processus d'éveil, de socialisation et d'autonomisation.

Les objectifs de la crèche se déclinent de la façon suivante :

- **Respecter l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant** en favorisant un climat de sécurité affective ;
- **Permettre à l'enfant de s'éveiller à la vie**, à son environnement, aux adultes comme aux autres enfants. Le fait de respecter son rythme, de l'observer, de l'écouter et de lui parler est indispensable ;
- **Favoriser la socialisation de l'enfant**, donc son intégration dans les groupes, ses relations privilégiées, son adaptation aux lieux, aux personnes et aux objets. Pour que ce cheminement soit possible, il faut qu'il soit accueilli avec tolérance et respect et que les premières séparations soient douces et progressives.  
Ensuite, il pourra comprendre les repères, accepter petit à petit les règles communes ;
- **Accompagner l'enfant vers un processus d'autonomisation** de manière à ce qu'il ait ensuite la capacité de faire des choix, la possibilité d'entreprendre, de réaliser, l'aptitude d'être responsable et de se débrouiller seul.  
L'autonomie va se découvrir au cours des repas, pendant les siestes, mais aussi dans les activités. Le développement de la psychomotricité et du langage de l'enfant seront des facteurs importants.

Nous appuyant sur les textes officiels des missions de la crèche, nous avons accentué notre travail d'équipe sur les objectifs suivants :

### A. UN CLIMAT DE SECURITE AFFECTIVE

C'est le préalable à toute relation de qualité, sans laquelle l'enfant ne pourra profiter pleinement du temps de vie qu'il va passer à la crèche. Nous ne pouvons que rappeler l'importance de la **relation : Enfant- Parents- Professionnels**.

C'est grâce à la confiance que les Parents pourront accorder à la structure d'accueil que l'enfant pourra lui-même investir ce lieu et s'habituer aux personnes qui vont l'accueillir et l'accompagner.

Quel que soit l'âge de l'enfant, il est indispensable de préparer son arrivée. On ne prend jamais assez de temps pour comprendre les habitudes de chacun, entendre les détails de la vie quotidienne d'une famille, apprivoiser tout un nouvel univers, et expliquer le fonctionnement d'une équipe.

Gérer les séparations, les retrouvailles, les frustrations, est un travail quotidien qui, même si on s'y prépare, n'est jamais complètement acquis d'avance.

Au jour le jour, **ces petits rien qui font tout** vont se tisser, se préciser, se transmettre **grâce aux outils de transmissions**, qui permettront ensuite de se rappeler des détails oubliés, de faire le point sur des comportements plus difficiles et de se réjouir ensemble des prouesses réalisées.

Les parents, vont petit à petit découvrir leur enfant dans d'autres conditions de vie et dans un autre type de relation. Ils pourront partager entre eux, de manière informelle ou pendant des réunions leurs questions, leurs conseils et leurs expériences.

Pour se faire confiance et être bien ensemble, il faut du temps, des mots, des attentions personnalisées et du professionnalisme.

En fonction des observations et des discussions d'équipes avec les différents partenaires (médecin, psychologue) on peut être amené à évoquer avec des parents, certaines difficultés concernant le comportement d'un enfant : agressivité, pleurs, tristesse, repli, etc....

C'est une façon d'être attentifs ensemble à ce qui nous importe en premier lieu : **le bien-être et l'épanouissement de l'enfant**. En questionnant le vécu actuel à l'intérieur de la famille, il est possible de mieux comprendre certaines réactions et d'abandonner une inquiétude : **le dialogue** étant le maître mot.

L'enfant se sentant en sécurité affective pourra ainsi évoluer et acquérir un développement psychomoteur harmonieux lui permettant de s'éveiller au monde qui l'entoure.

## **B. L'EVEIL**

C'est tout ce qui va permettre à l'enfant, selon son âge, son rythme, son évolution personnelle :

- **De Découvrir,**
- **D'Expérimenter,**
- **De Créer,**
- **D'Inventer,**
- **D'Imaginer,**

... **pour se construire.**

C'est pour lui, l'entrée dans de multiples expériences, l'apprentissage de la nouveauté qui nécessite de nombreux essais et erreurs.

Cela ne peut s'opérer que dans une atmosphère chaleureuse, de stimulation et d'encouragement. À la crèche, l'enfant va réaliser ces processus de découverte et d'expérimentation.

## 1. DANS SA RELATION AUX AUTRES -ADULTES OU ENFANTS

L'enfant va commencer très tôt à essayer les contacts, les touchers ; il va découvrir peu à peu les  **cinq sens**. L'entrée en contact avec son entourage, avec les professionnels, ou encore ses camarades, affine le développement de ses cinq sens, déjà en éveil depuis sa conception. À travers différentes activités telles que l'éveil musical, il va se familiariser avec un environnement sonore, puis produire lui-même des sonorités différentes en tapant, frottant, soufflant, chantant... Puis, il s'essayera à divers instruments après qu'un adulte lui en aura montré l'utilisation. À d'autres moments, les enfants vont écouter tous ensemble des disques ou mimer des chansons : ce sont des moments privilégiés qui se répètent régulièrement et deviennent des repères.

C'est en accompagnant l'enfant dans ses explorations qu'il va pouvoir trouver ses propres ressources et de l'assurance. Dans cette relation aux autres, il va également faire l'expérience des premières émotions, des séparations difficiles du matin et du soir, qui deviendront acceptables au fur et à mesure de leur répétition. Il va rechercher l'attention de **l'autre (l'adulte)** comme celui qui peut être garant de sa permanence et de son entité et lui permettre de s'épanouir dans une reconnaissance réciproque et la découverte du plaisir.

De par sa nature même, la Crèche propose à l'enfant un lieu de vie collective avec, bien sûr, un mode de fonctionnement qui lui est propre, des règles et des interdits. C'est l'occasion de découvrir à la fois les plaisirs et les difficultés inhérentes à la vie d'un groupe, ainsi que les règles et les interdits.

## 2. LE LANGAGE DE L'ADULTE

Le langage de l'adulte va lui permettre de se construire, en imitant, en partageant et en répétant. Chaque fois que l'adulte met un mot sur ce qu'il fait, c'est pour l'enfant, comme une trace qui reste et s'inscrit. Histoires, comptines, chansons vont également peu à peu s'installer pour lui comme un patrimoine. Il va les mémoriser. Ainsi, il pourra s'y confronter tant bien que mal, nouer de nouveaux contacts, faire des alliances et rentrer dans la séduction ou la complicité avec ses mots à lui ou ses gestes de douceur ou d'agressivité.

## 3. LA DECOUVERTE DES GOUTS

Cette découverte va être une expérience passionnante et progressive :

### ***Chez les Bébé***

Après la découverte du biberon, il va y avoir celle de l'alimentation diversifiée, L'enfant découvrira des saveurs et des textures différentes.

### ***Chez les Moyens***

Une partie du repas est présentée sur un plateau. L'enfant s'initie aux morceaux et aux différentes textures : semoule, riz, jambon mixé ...

### ***Chez les Grands***

Les menus sont plus élaborés et servis sur un plateau-repas. Au cours de l'année, l'enfant apprend à manger avec une fourchette. Toutes ces découvertes gustatives et apprentissages vont progressivement, chez chaque enfant, donner un « sens » au goût.

#### 4. DANS SA RELATION AUX OBJETS

Les objets sont les premiers compagnons de jeu. La manipulation, la réalisation d'activités improvisées ou proposées vont devenir les vecteurs essentiels de son développement.

Il va y avoir l'**objet fétiche**, le doudou, consolateur de tous les maux. Enfin, il y a tous les objets nouveaux ou retrouvés avec lesquels il va pouvoir s'essayer. Tous auront, à des moments différents, leur fonction relais, lui permettant de s'affirmer, de favoriser les échanges et les expériences, d'apprendre à manipuler et de maîtriser ses gestes.

*Chez les Grands*, l'enfant découvre surtout les matières (argile, pâte à modeler, pâte à sel ...) et aussi des objets usuels, inconnus (pinceaux, crayons, feutres ...)

#### 5. DANS SON RAPPORT A L'ESPACE

L'aménagement des différents espaces de vie est fondamental. L'environnement général, ainsi que la présence des professionnels, vont assurer à chaque enfant un **sentiment de sécurité** qui pourra le mettre en confiance, lui et ses parents.

Comme un cadre, ces espaces organisés vont être des **repères permanents** ponctuant le rythme de la journée. Pour prendre des risques et entreprendre de nouvelles aventures, il faut pouvoir retrouver des lieux adaptés et reconnus. Ceci est rassurant et permet d'éviter la confusion.

##### *Chez les Bébé*s

L'espace est plus restreint parce qu'ils sont moins nombreux et moins mobiles. Tout autour de la salle, il y a les lits individuels et au centre, un grand tapis d'éveil avec des coussins et des jouets que l'on change régulièrement. Les enfants vont commencer par découvrir les lieux, les adultes repères, les odeurs, leur lit, puis, petit à petit, ils vont s'approprier les jouets et les espaces en commençant à se tourner, à ramper à quatre pattes, sur les genoux puis à s'essayer debout pour découvrir le monde, sans appréhension, ni danger. Afin de permettre au bébé de se repérer dans l'espace et le temps de la crèche, leur univers est modulable selon les moments d'activité de la journée (jeux, repas, musique...)

### ***Chez les Moyens***

Des cloisons permettent une modularité de l'espace, de mettre en place des univers collectifs et d'autres pour un nombre plus restreint, différents selon que les activités seront libres ou proposées.

La pièce à vivre deviendra :

- une salle à manger, où chacun va retrouver sa place particulière, et à d'autres moments,
- ou un espace psychomoteur avec des parcours,
- ou un lieu d'éveil, avec les instruments de musique...

La section se compose :

**D'un dortoir pour la sieste, sur une mezzanine, ou chacun à son propre lit.**

**Un coin douillet pour se reposer, regarder des livres, écouter des chansons ;**

**Des tables pour les jeux ;**

**Des parcours psychomoteurs, qui vont permettre le déplacement, la découverte de l'équilibre et l'organisation du schéma corporel.**

### ***Chez Les Grands***

L'espace est aussi modulable :

**Un coin douillet pour lecture et chansons ;**

**Un coin semoule ;**

**Une petite salle de peinture ;**

**Tables pour les puzzles, les gommettes ;**

**Tapis avec les voitures et les camions ;**

**Toboggans...**

Bien sûr, il y a aussi les toilettes adaptées à la taille des enfants, des points d'eau. Chacun a son casier pour les doudous, et un autre pour les vêtements.

Pour tous, il y a une terrasse utilisable dès qu'il fait beau où ils peuvent se croiser entre sections.

Il existe aussi une pataugeoire et un grand espace psychomoteur utilisé à tour de rôle, ou par les Moyens et les Grands, ensemble.

Enfin, c'est grâce à **une attention personnalisée** apportée par les professionnelles, que va pouvoir se réaliser une adaptation progressive à toutes ces nouveautés, expériences et prises de risques. La règle d'or est de n'intervenir qu'en cas de danger : on laisse en général les enfants vivre ce qu'ils entreprennent. On reste vigilant, attentif, disponible en proposant par exemple des solutions alternatives, en verbalisant les dangers et les conflits. Progressivement, les enfants apprennent à se connaître et à se respecter. Quand cela n'est pas le cas, on leur rappelle les règles du collectif. Les interactions sont multiples et chaque professionnelle gère les relations, les peurs, les chagrins à sa manière dans le respect d'un projet qui privilégie le **bien être** de l'enfant. La professionnelle est là autant pour consoler, pour aider, pour accompagner, que pour rappeler les règles communes, voir énoncer son désaccord sur un fonctionnement inopportun.

À la crèche, il ne s'agit pas d'éducation mais d'aider et accompagner l'enfant face aux relations collectives, sources de nouvelles expériences, riches en découvertes de ses nouvelles capacités. La crèche permet à l'enfant de faire ses premiers pas vers la socialisation.

## **C. LA SOCIALISATION**

### **1. L'ARRIVEE A LA CRECHE**

Une première rencontre fait entre les parents, l'enfant et la directrice de la crèche. C'est un moment de dialogue et de mise en confiance. Beaucoup d'échanges seront nécessaires, d'explications utiles sur le déroulement des journées, les modalités de fonctionnement, les habitudes de l'enfant, les questions des parents. Ensuite, il y aura d'autres rendez-vous avec le pédiatre puis, une présentation à l'équipe qui va l'accueillir ; enfin, une visite des locaux.

Dès ces premiers « pas » ou « promenades dans les bras », dans la section où il sera intégré, l'enfant va circuler, se familiariser, regarder, écouter, tester lieux et personnes. Tout en étant très attentif à la discussion de l'équipe avec ses parents, autour du Doudou, de la tétine, de tout ce qui le concerne. Ce sont des moments essentiels pendant lesquels il convient de prendre son temps, d'écouter les difficultés éventuelles quant à la séparation, de recueillir des informations importantes pour la suite, d'observer les réactions des uns et des autres et d'accueillir chacun avec une attention particulière. Une fois inscrit et accueilli à la crèche, l'enfant va se trouver dans ce « second lieu de vie » qui sera sans doute le sien pendant 2 ou 3 ans. C'est souvent sa première expérience de vie collective en dehors de sa famille. Les professionnels de la crèche vont l'aménager pour que chaque enfant puisse s'y épanouir et développer sa relation de socialisation.

### **2. UNE PERIODE D'ADAPTATION PROGRESSIVE**

Une période d'adaptation est proposée à l'enfant et à ses parents pour permettre de faire connaissance et de s'habituer à ce nouvel univers. Cette intégration va se faire en présence des parents pendant deux semaines. Ils accompagnent l'enfant dans ses découvertes pendant des temps courts, puis le laissent de plus en plus longtemps prendre un repas, faire la sieste, passer la journée. C'est le moment de toutes les questions, d'un partage et d'un dialogue pour qu'une vraie confiance puisse s'installer.

### **3. ACCUEIL AU QUOTIDIEN - BIEN VIVRE LA SEPARATION**

La première étape de la Socialisation est sans doute la première séparation avec les parents. Le rôle des professionnelles de la crèche est donc d'accompagner et de faciliter ce processus.

L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sereinement cette nouvelle journée. Des informations sont transmises aux professionnels concernant la vie à la maison. Ces éléments sont ensuite consignés quotidiennement sur un cahier de transmissions. Une professionnelle est spécifiquement détachée pour l'accueil chaque matin. Lorsque l'enfant a du mal à se séparer, on prend le temps de consoler, de rassurer l'enfant, de le prendre dans les bras. On verbalise ce vécu,

bien sûr, « puis on raccompagne ensemble le parent jusqu'à la porte avec un « bisou ». On évoquera la journée des parents au travail, les retrouvailles du soir.

Les coins de jeux installés, attirent l'attention des enfants et facilitent souvent la séparation, les doudous ou les tétines peuvent aider à la transition. A Chacun son rituel, qu'il convient de respecter au départ. Au fil du temps, l'enfant s'adaptera et développera de nouveaux comportements auxquels l'équipe sera attentive.

#### **4. VIVRE AVEC LES AUTRES**

La crèche propose à l'enfant un lieu de vie collectif avec son mode de fonctionnement, ses règles et ses interdits mais aussi des repères structurants. Il va découvrir à la fois les difficultés et les plaisirs que procure la vie en groupe, les règles de vie, c'est par exemple :

- **Dire bonjour, merci ;**
- **Se tenir correctement à table ;**
- **S'asseoir et patienter avant le repas ;**
- **S'asseoir pour écouter de la musique, une histoire ;**
- **Se laver les mains avant le repas ;**
- **Se nettoyer le visage et les mains après le repas.**

Tous ces rituels se mettent en place différemment et progressivement.

*Chez les Moyens* par exemple, on attend que tout le monde ait fini son plat principal pour prendre le dessert en même temps, alors que *chez les Grands*, le plateau-repas est proposé avec entrée, plat principal et dessert, en même temps, et chacun choisit de manger ce qu'il veut et dans l'ordre qui lui plait.

Tout le monde respecte les multiples interactions qui se jouent entre les enfants, mais également entre eux et les adultes et qui vont permettre à chacun de découvrir l'autre, de trouver sa place, de tisser des relations privilégiées (aide, imitation, acceptation ou refus, agression verbale ou physique, consolation...).

À la crèche, il y a déjà **des interdits**, car l'apprentissage et la connaissance de l'autre passent aussi par le respect et la référence à la loi commune comme éléments structurants.

Tout ce qui va être interdit, va aussi être expliqué : « Pourquoi ? ou Comment ? », et être repris aussi souvent que nécessaire.

L'interdit doit d'abord avoir été intériorisé par l'adulte pour qu'il puisse avoir du sens pour l'enfant.

On commence déjà avec les Bébés les plus avancés et avec *les Moyens* : Ne pas mordre, tirer les cheveux, pousser, ni taper, ne pas bloquer le passage devant les portes, ni les ouvrir.

*Chez les Moyens et les Grands* : Ne pas monter sur les tables et les chaises.

Bien sûr, grandir renvoie à la découverte de la réalité : réalité du monde matériel qui nous entoure et des relations que l'on tisse. Grandir pose la question de

l'altérité et par là même de renoncement à des plaisirs immédiats et à une certaine forme de toute puissance pour accepter progressivement la loi des échanges.

Seules des relations humaines et aimantes peuvent aider l'enfant à renoncer à ses plaisirs pulsionnels de bébé pour accéder à d'autres satisfactions plus sociales et collectives.

Chaque enfant a également besoin de repères pour pouvoir avancer mais aussi régresser, franchir les étapes à son rythme et se souvenir des choses et des êtres immuables :

- **Le doudou dans son casier ;**
- **Sa tétine à un endroit précis ;**
- **Son lit qui n'est pas celui du voisin puisqu'il y a justement au-dessus du lit une fiche avec son nom et sa photo : impossible de se tromper !**
- **Sa place à table pour le repas ;**

Tout cela permet d'attendre un peu quand il le faut, de calmer une inquiétude et d'apprendre peu à peu à se situer dans l'espace et le temps, par rapport à soi et aux autres.

Dans chaque section, les besoins physiologiques sont connus et les auxiliaires sont là pour y répondre. L'hygiène de l'enfant est assurée par des changes fréquents, puis par l'apprentissage de la propreté (lavage des mains, toilette).

L'attention au corps s'apprend tôt : c'est agréable pour soi, pour les autres. Une manière de se mettre en valeur, de s'estimer. Chaque parent a des repères différents par rapport à ces questions. Nous sommes là simplement pour rappeler que, pour nous, cela n'est pas à négliger.

## **5. LES ESPACES DE SOCIALISATION**

Outre le fait que dans chaque section, on fasse tout pour favoriser les interactions entre les enfants et les adultes, il y a des lieux plus collectifs où ils peuvent établir des communications inter âges.

La terrasse, par exemple, est un lieu idéal de circulation, entre les Moyens et les Grands : ils se promènent en trotteurs ou à pied, se parlent au travers des barrières et même sont parfois invités à les franchir. Les Bébé les plus grands vont passer quelque temps chez les Moyens, et les Grands sont invités à revenir voir leur section de Moyens ou Bébé.

Ces rencontres informelles entre les différentes classes d'âge vont sans doute particulièrement faciliter le passage d'un enfant, d'une section à une autre, en cours d'année. L'enfant ne se trouvera pas en terrain inconnu puisqu'il connaît déjà les lieux, les enfants de la section et les professionnels qui l'accompagneront. Pour cet enfant, le changement de section se fera ainsi en douceur.

## 6. LES RELATIONS PRIVILEGIEES

Tout le monde en a besoin et chaque enfant sait très bien et très tôt montrer ses préférences. **La personne référente** est nécessaire dès l'arrivée de l'enfant à la crèche, pour rassurer l'enfant, les parents, c'est elle qui fait les liens et qui porte au nouvel arrivant une attention particulière. Ensuite, toutes les auxiliaires connaîtront les enfants, tissant des relations, différemment selon les périodes, les désirs et les affinités.

Pour les professionnels, la cohérence dans la façon de faire restera au centre du projet pédagogique de l'institution.

Ce chapitre consacré à la socialisation, nous a amené à travailler sur l'autonomie, car ces deux notions nous ont semblé indissociables.

### D. L'AUTONOMIE

**Définition** : L'autonomie est la capacité de faire des choix, la possibilité d'entreprendre, de réaliser, l'aptitude à être responsable de ses actes. C'est avoir la liberté d'agir en fonction de son désir, sans avoir recours à un tiers. C'est apprendre à se débrouiller tout seul sans en référer à l'adulte.

L'autonomie, c'est l'intériorisation des règles, des limites, des lois : un enfant sera d'autant plus autonome qu'il aura intégré des règles de vie ;

L'acquisition de l'autonomie est progressive, elle dure toute la vie et n'est jamais définitivement acquise. Pour l'enfant, elle dépend de son développement psychomoteur, mais également des stimulations apportées, des apprentissages, des découvertes, des possibles essais et erreurs, des plaisirs ressentis et de sa structuration affective ;

L'autonomie, c'est la conscience de soi : **vers 2 ans, il y a le NON**, grand organisateur, **vers 3 ans c'est le JE** qui authentifiera le désir d'un comportement autonome.

#### Les effets de l'autonomie

- **Expression de désir, de plaisir, de créativité ;**
- **Affirmation de soi, confiance et persévérance ;**
- **Capacité d'adaptation à la réalité.**

#### Ce qui permet l'autonomie

Laisser faire, encourager, accompagner sans se substituer à l'enfant.

Nous essayerons de suivre l'autonomie de l'enfant à travers :

- **Le sommeil ;**
- **Le langage ;**
- **La psychomotricité ;**
- **Les activités ;**
- **Les repas ;**
- **La propreté.**

Après avoir travaillé sur le concept d'autonomie, nous nous sommes penchés en équipe sur les besoins fondamentaux de l'enfant dès son plus jeune âge. Nous vous présentons donc tout d'abord notre réflexion sur le sommeil, puis le langage, le repas, la propreté.

## 1. LE SOMMEIL

Après une matinée bien remplie, il y a d'abord les signes de fatigue : bâillements, agitation, pleurs, frottement des yeux, recherche de l'adulte.

**Le rituel de la sieste** est une transition importante et nécessaire : lumière basse, mots chuchotés, câlins, peluche, tétine, pouce, permettent petit à petit à l'enfant d'entrer dans le train du sommeil. Si certains n'ont pas vraiment besoin d'un adulte pour les y accompagner, d'autres réclament une présence rassurante, une main douce. Ce temps d'arrêt peut avoir à certains moments un aspect angoissant : plus de bruits, ni de courses dans tous les sens ; ce moment nécessaire pour récupérer va se vivre et se gérer différemment pour chacun, grâce à l'attention personnalisée que l'on va lui apporter. **L'autonomie à l'égard du sommeil se gère à la carte.**

*Les Moyens* sont accompagnés pour monter dans leur dortoir mezzanine.

*Les Grands* vont monter seuls après avoir été cherché doudous ou tétines, chacun ayant sa place attitrée.

## 2. LE LANGAGE

Les enfants de 2 ans ont déjà une histoire personnelle et familiale et de nombreuses compétences. Ils sont aussi très différents et cette diversité et cette hétérogénéité sont bien la preuve d'une personnalité en pleine construction. On ne peut donc que s'en réjouir et l'encourager pour les aider à devenir peu à peu autonomes dans les meilleures conditions possibles.

La troisième année de l'enfant correspond à l'émergence de la fonction symbolique, c'est-à-dire de la capacité à comprendre que des signes peuvent représenter des choses absentes ou abstraites. Cette période est marquée par le développement du langage. Ce développement n'est ni linéaire, ni parfois additif mais il est aussi très souvent lié aux stimulations, aux interactions avec les adultes et les autres enfants et la reconnaissance de leurs capacités.

Entendre l'adulte mettre des mots sur le monde, sur les activités de la vie quotidienne, sur leurs propres ressentis va être aussi un facteur important de possible appropriation du langage et par là même, d'autonomisation.

« Quelle fierté quand on peut se faire comprendre ! »

Certains enfants seront plus bavards à la maison qu'à la crèche, ce sera l'inverse pour d'autres. Chaque enfant avançant à son rythme dès l'acquisition du langage. **Le NON**, grand organisateur de leur construction psychique va leur permettre de se situer, de récupérer du pouvoir autrement que d'une manière purement pulsionnelle et de tester celui à qui il s'adresse.

### 3. LE REPAS

Le repas est toujours un moment important dans la vie de l'enfant : satisfaction des besoins ; partage avec l'autre ; découvertes et autonomisation.

À la crèche, il va commencer à prendre son biberon tenu dans les bras, puis parfois ensuite dans un baby-relax, pour en arriver à passer à la cuillère accompagné par une auxiliaire, et finir par manger seul, en choisissant ses aliments, comme il le veut avec fourchette et cuillère. Il pourra alors aussi, prendre certains aliments avec ses doigts : les frites, le jambon, les pommes et continuer à découvrir, à expérimenter. Cela représente trois années d'évolution et d'autonomisation différentes pour chacun

#### *Chez les bébés*

L'enfant commence à vouloir attraper son biberon, il fait l'expérience de la préhension et parallèlement, il va découvrir la régularité des rythmes alimentaires, refuser, demander davantage. On diversifie alors le sucré, le salé, les liquides et les purées. Il va faire l'expérience des goûts, des températures, des textures différentes.

#### *Chez les Moyens*

Au début, il mange parfois dans les bras, puis s'assoit à table avec les autres dès que c'est possible. Les enfants sont en groupe de 5 ou 6, toujours les mêmes, à la même place, accompagnés par leur auxiliaire référente. C'est pour eux à la fois un repère affectif et spatio-temporel qui permettra ensuite d'expérimenter la diversification des aliments et de passer de la purée à des morceaux en se faisant aider puis en essayant tout seul.

#### *Chez les Grands*

Avant le repas, il y a le « rituel du lavage des mains » : les enfants y vont seuls par groupe de table sous le regard attentif de l'adulte. Ils s'installent ensuite, toujours à la même place et à la même table, en mettant eux-mêmes leur serviette, avec, pour patienter, un petit morceau de pain.

Chaque enfant à son plateau avec entrée, plat principal, dessert (yaourt et fruit) et de l'eau comme boisson. Ils s'organisent comme ils veulent et mangent à leur rythme. Quand ils ont fini, ils rapportent leur plateau, enlèvent leur serviette et se débarbouillent les mains et le visage avec un gant de toilette.

### 4. LA PROPETE

**La conquête de la propreté** vient ouvrir un chapitre important de l'autonomie. Dès le quatrième mois de vie, l'enfant prend conscience qu'il se passe des choses dans son ventre et qu'il lui est possible d'accélérer le transit. Il perçoit très vite la manière dont ceux qui l'entourent appréhendent cette question de la propreté. Avec le temps, la **maîtrise des sphincters** se développe.

Vers 18 mois, le bébé est en théorie, mûr pour être propre. Aujourd'hui, on sait qu'un enfant qui a cédé à cet apprentissage précocement avant l'acquisition de la

marche et surtout la maîtrise de la montée et de la descente d'obstacles, tels que des escaliers, peut présenter ensuite des inhibitions. À la crèche Sainte Lucie, les enfants acquièrent la propreté à la demande des parents qui gardent l'initiative et à la demande de l'enfant autour des 3 ans. Laissons-leur le temps.

### ***Les bébés et les Moyens***

Ils sont changés régulièrement selon les besoins, vers 11 h avant le déjeuner, puis au sortir de la sieste et vers 17 h.

### ***Aux Grands***

Nous proposons aux grands d'aller aux toilettes au moment des changes. **On ne les oblige jamais. Ils y vont selon leur envie du moment. Ce sont les parents qui débudent**, quand ils estiment que c'est le moment et parallèlement, nous continuons à la crèche. Pour nous, **le désir de propreté doit venir de l'enfant**, progressivement et différemment pour chacun.

Quand l'enfant commence à être propre, il faut faciliter son habillage et déshabillage (préférer les pantalons élastiques, éviter body et salopette). L'enfant peut être propre pendant un certain temps et régresser durant quelque temps. Pour ces « vraies-fausse » acquisitions, il y aura toujours une attention de la part des professionnels.

Après vous avoir présenté notre savoir faire au quotidien afin de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, nous allons vous présenter notre conception autour des activités et de la psychomotricité.

## ***5. LES ACTIVITES***

Toutes sortes d'activités vont être proposées aux enfants selon leur âge, l'époque de l'année, les envies des enfants et leur évolution. Dans les trois sections, nous tenons beaucoup à **l'alternance** entre activités proposées et activités libres.

Nous essayons de leur proposer **une organisation du temps** à peu près équilibrée entre les jeux d'éveil pour les plus petits et pour les moyens et les grands, des parcours psychomoteurs dedans et dehors sur la terrasse, la pataugeoire, les jeux d'encastrement, la peinture, les puzzles, les jeux d'imitation, la lecture des livres, les chansons, le toboggan, les manipulations etc.

### ***Chez les Bébés***

Des jeux sont mis à leur disposition sur le tapis, (hochets, livres en tissus, jeux musicaux, etc...) qui sont changés régulièrement. Ils vont favoriser leur **développement sensoriel et psychomoteur** (Attraper, se tourner, mettre à la bouche, jeter, ramper, écouter les sons et découvrir les formes et les matières) jusqu'à ce qu'ils puissent se tenir aux barrières et commencer progressivement **l'exploration de l'espace**.

**La permanence des objets** pourra les aider à mieux gérer les séparations successives et plus tard leur permettre un passage vers le symbolique.

### ***Chez les Moyens***

On va privilégier **le développement global de la motricité** : se déplacer à quatre pattes ou debout. L'enfant va faire connaissance avec lui-même en mettant

en place les repères de son **schéma corporel**, ses appuis, son équilibre, la continuité dans ses déplacements. Ensuite il pourra plus ou moins aisément, grimper sur un trotteur, escalader un toboggan.

L'enfant va aussi faire l'expérience du **transvasement** (eau, semoule, boîtes gigognes...) de la manipulation des instruments de musique ou de peinture. Enfin, il va découvrir avec les autres, les **activités** qui requièrent plus **de concentration** comme la lecture collective, les chansons.

### *Chez les Grands*

Quand tout le monde est arrivé, un choix de jeux et **d'activités accompagnées** est **mis en place**. Chacun est libre de venir, participer, rester, ou repartir. On propose et l'enfant choisit. Il sera souvent attiré par la présence des autres, le désir d'imiter ou au contraire préférera une activité plus solitaire.

En alternance, il y a des **activités libres** où l'enfant peut expérimenter le matériel, et se livrer à toutes sortes de manipulation des objets : constructions, déplacements, lancers, des sauts, des plongées dans les coussins, des courses-poursuites en trotteur... L'enfant utilise son corps pour atteindre un objectif qu'il découvre, suit recommence, parfait ... au fur et à mesure de ses découvertes : cela fait partie de la construction de lui-même.

Il valorise également son savoir-faire et son savoir être, dans la précision de sa **motricité fine** : on commence souvent par des puzzles, des legos, des gommettes et des tee-shirts peints pour Mardi-gras, et on finira par les lacets et l'enlèvement des chaussettes.

Toutes ces expériences,  
**l'enfant va les faire seul,**  
accompagné par l'adulte qui ne le fera pas à sa place.

## **6. LA PSYCHOMOTRICITE**

En fait, ce qui distingue un enfant d'un autre, c'est son rythme de développement, c'est-à-dire le temps qu'il va prendre et dont il va avoir besoin pour relier ses apprentissages et se constituer dans un corps en relation. Ce qui différencie un enfant d'un autre, c'est aussi son chemin original, unique, sa façon personnelle de s'exprimer avec son corps, de faire des expériences et de les mettre au service de son évolution particulière.

C'est en observant l'enfant et en le regardant agir corporellement, en observant sa manière de changer de position, de se déplacer, de sauter, de grimper, en repérant ses appuis, ses sujets d'exploration, en étant à l'écoute de son rythme de déplacement, que l'adulte découvre l'enfant et ses capacités motrices qui lui sont propres.

La professionnelle propose alors à l'enfant un aménagement de l'espace et des objets qui répondent, prolongent, soutiennent ses recherches sensori-motrices du moment.

### *Chez les bébés*

Il s'agit de découvrir son corps, en se tournant, en attrapant les premiers objets. Puis l'enfant se met à ramper, à se déplacer pour un ailleurs, même si minime soit-il, et ensuite il touche à tout, fait résonner les objets, met à la bouche, et s'engage à quatre pattes pour finir sur ses deux pieds. Il s'engage tout entier dans cette découverte de lui-même et de ce qui l'entoure

Le monde est à lui. Il s'approprie l'espace comme son corps le lui permet.

### *Chez les Moyens*

Des espaces psychomoteurs plus spécifiques sont proposés. L'enfant va se mettre réellement à manipuler les objets, à les choisir, il est actif dans ses expériences corporelles, il joue avec son équilibre et se découvre lui-même en mettant en place les repères de son schéma corporel. Il nous montre que tout son corps participe : coordination globale ou fine, équilibre, sensorialité, tonus.

L'adulte ne pousse pas l'enfant à des performances en lui demandant d'être là où il voudrait qu'il soit : il l'accompagne seulement **vers son autonomie**.

### *Chez les Grands*

La marche est acquise depuis un petit moment, le langage se développe de jour en jour. L'enfant essaye de trouver son équilibre sur les toboggans, rouler en trotteur, monter, descendre les escaliers, grimper, lancer et rattraper. Les professionnels sont là pour assurer la stabilité du matériel. Alors, chaque enfant va prendre beaucoup de plaisir à expérimenter, découvrir, imiter et créer. **Il met ainsi en place la dynamique de son autonomie psycho corporelle et valorise ses savoir faire et son savoir être.**

## NOTRE CHARTE POUR ACCOMPAGNER L'ENFANT JUSQU' A 3 ANS

laisser le doudou à disposition  
ne pas donner de surnoms  
ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille  
ne pas forcer l'enfant  
respecter l'intimité de l'enfant  
mettre des mots sur ce que l'enfant vit  
s'adresser à l'enfant en utilisant le « je » et le « tu »  
ne pas brusquer l'enfant, tant dans les paroles que dans les gestes.  
valoriser et encourager l'enfant  
faire confiance à l'enfant

S'il n'y a pas pour nous une **bonne façon de fonctionner**, il y a, par contre une attention et une manière d'observer qui restent indispensables.  
Sans aucun doute, l'attention personnalisée portée à chaque enfant, va lui permettre d'aller plus loin dans un climat de **sécurité affective**.

Vous pouvez nous joindre et/ou nous laisser un message

**Section des petits mousses (bébés) 06 24 14 69 79**  
**Section des moussaillons (moyens) 06 24 14 67 21**  
**Section des artistes (les grands) 06 80 76 22 91**  
**La directrice 06 74 67 76 68**

Bonne rentrée à Sainte Lucie !

### III. LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

La crèche Sainte-Lucie est une structure d'accueil gérée par la Fondation Maison des Champs. Elle a pour vocation d'accueillir les enfants âgés de 10 semaines et jusqu'à l'âge de 4 ans, en créant dans le cadre d'un projet éducatif global les conditions favorables à leur développement.

De plus, elle concourt à l'intégration sociale des enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique à condition que leur état de santé permette la vie en collectivité.

Les enfants sont pris en charge par une équipe de professionnels de la petite enfance conformément aux dispositions des décrets n°2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000 et n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans (Code de la santé publique), aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et aux dispositions du règlement ci-après.

#### ART. 1 - CONDITIONS D'ADMISSION

Le ou les futurs parents sont invités à confirmer la naissance, dans les jours suivants la naissance. Il(s) communique(ent) à la crèche le prénom et la date de naissance de l'enfant en fournissant un acte de naissance copie intégrale. En l'absence de toute confirmation dans les deux mois qui suivent la naissance, l'inscription est annulée automatiquement.

Les enfants sont accueillis en fonction des places disponibles après participation à la commission d'admission à la mairie du 5<sup>ème</sup> qui a lieu en mai/juin et novembre/décembre.

Les enfants peuvent être admis à temps complet ou à temps partiel en journées continues.

L'accueil en urgence est une possibilité réservée aux familles confrontées à une rupture imprévisible de la continuité du mode de garde ou en cas de difficultés ponctuelles :

- lorsque l'un des parents fait l'objet d'une hospitalisation,
- lors de la rupture du mode de garde habituel,
- lorsqu'une telle mesure est rendue nécessaire par mesure de prévention,
- lorsque des parents ne peuvent entamer une activité professionnelle qu'à la condition de disposer d'un mode de garde immédiat.

Les modalités d'accueil en urgence sont définies et l'enfant ne peut rester plus d'un mois renouvelable une fois dans la structure à compter de sa date d'admission.

#### ART. 2 - L'ADMISSION ADMINISTRATIVE

L'enfant est admis dans l'établissement si le dossier est complet et après avis favorable du médecin de la structure.

Le dossier d'admission doit être constitué en totalité avant l'admission de l'enfant.

Les pièces à fournir (originaux et photocopie) pour l'admission :

- Un extrait d'acte de naissance de l'enfant ou livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant devra être présenté au médecin de la structure (l'enfant doit être à jour de ses vaccinations).
- Le dernier avis d'imposition de ou des parents
- La carte d'allocataire ou l'attestation délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales
- Relevé d'identité bancaire (RIB) pour les prélèvements mensuels des participations familiales.
- Copie de tout acte de justice ayant une incidence sur l'exercice du droit de garde ou de l'autorité parentale
- Copie des cartes d'identités des 2 parents
  - Justificatif de domicile

Il est établi un dossier de la famille comprenant :

- L'adresse et les numéros de téléphone où les parents peuvent être joints **à tout moment de la journée**
- L'autorisation des parents, si ceux-ci ne peuvent venir chercher l'enfant, pour le confier à une personne dûment mandatée qui devra justifier de son identité. Il est demandé que celle-ci soit âgée d'au moins 15 ans.
- Le nom et les numéros de téléphone de tierces personnes (familles ou proches) qui pourraient, à défaut de pouvoir joindre les parents, être appelées exceptionnellement (enfant non repris à la fermeture de l'établissement ou situation d'urgence).
- L'engagement de respecter le règlement de fonctionnement, signé par les parents.

Et un dossier de l'enfant comprenant :

- Le dossier médical établi par le médecin de la structure.
- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin traitant.
- L'autorisation signée donnée au responsable ou à son équipe d'intervenir en cas d'urgence.
- L'autorisation de prendre l'enfant en photographie et sa publication.
- L'autorisation donnée au personnel de la structure d'effectuer des sorties avec leur enfant.

Le règlement de 50 € de frais d'inscription est ajouté au premier prélèvement (*non remboursables en cas de désistement*).

Une somme de 30 euros est prélevée chaque trimestre au titre d'animation supplémentaire non prise en charge par le budget de fonctionnement de la structure (musicien, spectacle...).

Après admission de l'enfant à la crèche, **tout changement d'adresse, de numérotation téléphonique, de modification dans la situation familiale ou professionnelle doivent être signalés sans retard à la responsable de la structure et à l'équipe de la section**

Il appartient aux parents, de fournir les documents nécessaires à l'examen de leur nouvelle situation (*chômage, séparation, divorce...*).

**Une réactualisation des données portées dans le dossier d'admission de l'enfant sera automatiquement faite chaque année en septembre.**

### **ART. 3 - L'ADMISSION MÉDICALE**

L'enfant inscrit est admis après une visite médicale pratiquée par le médecin de l'établissement. Cette visite est obligatoire avant l'entrée de l'enfant et conditionne l'aptitude à la vie en collectivité. Elle se fait en présence d'un ou des parents de l'enfant munis du carnet de santé de leur enfant.

Un enfant ne peut être admis définitivement en crèche que s'il a subi selon son âge les vaccinations obligatoires et réglementaires.

### **ART. 4 - LA VIE DE L'ENFANT A LA CRÈCHE**

#### **4-1 Préparation à la séparation**

Ce moment privilégié prépare progressivement l'enfant et sa famille à la séparation et à la connaissance de la structure et du personnel. Elle permet aux professionnels de mieux connaître les besoins de l'enfant. Cette période d'adaptation est obligatoire et se déroule sur une semaine. En fonction des réactions de l'enfant, elle peut être prolongée en accord avec les professionnels.

#### **4-2 Contrat d'accueil**

Pour répondre au mieux au rythme de l'enfant, la présence de l'enfant ne doit pas excéder dix heures d'affilées dans la structure. Un contrat d'accueil est établi, pour la période de septembre à août, entre les parents et la directrice de l'établissement dès que la décision d'admission est prononcée. Il précise les jours d'accueil, l'heure habituelle d'arrivée et de départ de l'enfant.

**Toute dérogation visant à l'accueil de l'enfant un jour où il est habituellement absent doit rester exceptionnelle.** Elle doit faire l'objet d'un accord du responsable de l'établissement et **donne lieu au paiement d'une journée supplémentaire.**

En cas de changement de situation professionnelle ou familiale, dûment justifié, il est possible de revoir les jours et les horaires fixés au contrat d'accueil, sous réserve de l'accord de la responsable de l'établissement et compte tenu des conditions de fonctionnement de la structure.

**Le contrat d'accueil est la base de la facturation des participations familiales réglées mensuellement.**

#### **4-3 Accueil et sortie de l'enfant**

L'établissement est ouvert de 7 h30 à 18 h 30 du lundi au vendredi à l'exclusion des jours fériés.

**Les parents prévoient un temps de transmission le matin comme le soir afin qu'un échange puisse avoir lieu dans de bonnes conditions avec l'équipe éducative et, sans hâte, pour l'enfant.**

Pour protéger la vie des enfants dans la structure, notamment lors des temps d'activités, de repas ou de sieste, les familles doivent respecter les horaires suivants :

- **Pour le groupe des Artistes : Le matin, départ des parents au plus tard à 9h30 (arrivée vers 9h20)**
- **Pour le groupe des Moussaillons : Le matin, départ des parents au plus tard à 9h45 (arrivée vers 9h30)**
- **Pour le groupe des Petits Mousses : Le matin, départ des parents à 10h00 (les horaires peuvent être aménagés en fonction du rythme de l'enfant)**
- **Départ au plus tôt à partir de 15 h 45 l'après-midi**
- **Départ à 17h les veilles des jours fériés**

Toute dérogation à cet horaire nécessite l'autorisation de la directrice. Pendant les temps d'activités qui permettent aux enfants de réaliser leurs apprentissages conformément au projet pédagogique de la crèche, les arrivées et départs d'enfants doivent se faire sans s'attarder afin d'éviter tout relâchement de la surveillance exercée par les professionnels et de l'attention portée à l'activité par les enfants. En cas de problème, les parents sont invités à rencontrer la directrice.

**En cas de retard**, les parents préviennent la crèche.

Tout retard répété pour venir chercher l'enfant le soir pourrait entraîner l'exclusion de la crèche.

<p><b>La directrice 01 42 54 12 37</b> <b>Section des Petits Mousses (bébés) 06 24 14 69 79</b> <b>Section des Moussaillons (moyens) 06 24 14 67 21</b> <b>Section des Artistes (les grands) 06 80 76 22 61</b></p>
---

**Si aucune personne ne se présente aux heures de fermeture**, la directrice procédera aux démarches nécessaires pour contacter les parents. Passée une demi-heure par rapport à l'heure de fermeture (19 heures) si ceux-ci ne peuvent être joints, l'enfant sera remis à la brigade des mineurs par l'intermédiaire du commissariat.

Les enfants ne sont remis qu'aux personnes exerçant **l'autorité parentale** ou à celles qui sont mandatées par écrit (*autorisation spéciale*). En cas de changement dans l'exercice de l'autorité parentale, le détenteur de celle-ci doit immédiatement le signaler par écrit avec justificatif.

**La remise d'un enfant à une tierce personne** est possible si

- celle-ci est dûment autorisée par écrit par les parents
- celle-ci se présente munie d'une pièce d'identité
- elle est âgée de plus de 15 ans
- elle a été présentée à l'équipe dans la mesure du possible

#### **4-4 Les absences**

Pour l'organisation du service, les parents communiquent **au moins quinze jours à l'avance**, les périodes d'absence de leur enfant.

Si l'enfant est absent pendant 10 jours consécutifs sans qu'aucune information ne parvienne à la directrice, celle-ci considérera comme vacante la place de l'enfant et procédera à la radiation de l'enfant avec facturation du forfait retenu pour un mois.

#### 4-5 Départ de l'enfant

En cas de départ définitif de l'enfant, quelle qu'en soit la raison, **les parents doivent informer la directrice par courrier ou courriel** daté et signé, **1 mois à l'avance**. Dans le cas de non-respect du préavis intégral, les mensualités seront dues.

#### 4-6 La vie à la crèche

A son arrivée, l'enfant a pris son premier repas (*biberons, gâteaux et friandises ne sont pas acceptés*).

La crèche assure le déjeuner et le goûter des enfants. La famille fournit le lait premier âge et les éventuels aliments spécifiques en cas de régime.

En cas de soins de peau particuliers, le nécessaire est apporté par la famille (*avec la prescription médicale correspondante de moins de huit jours*).

Les parents fournissent le linge de rechange adapté et nécessaire aux besoins de l'enfant. L'entretien des vêtements personnels est assuré par la famille qui doit reprendre chaque soir le linge sale de la journée.

Les jouets appartenant à la crèche ne peuvent sortir de l'établissement.

**Le port de bijoux (chaîne, collier, boucles d'oreilles, gourmette...) et autres petits objets (pinces à cheveux, barrettes...) sont interdits à l'intérieur de la structure en raison des risques d'accident qu'ils font courir à l'enfant et aux autres enfants.** Ils sont retirés par les parents avant l'arrivée dans l'établissement sous peine de non acceptation de l'enfant. Ceux-ci doivent proscrire les bretelles, ceintures et vêtements à cordon et veiller à ce que l'enfant n'ait pas sur lui ou dans ses affaires d'objets (*médicaments, pièces, billes, piles, petites voitures...*) susceptibles de présenter un danger pour lui-même ou ses camarades. Les parents engagent leur responsabilité personnelle et en cas de perte ne pourront en aucun cas tenir l'établissement pour responsable.

Les poussettes, landaus doivent être équipés d'antivols fournis par les parents lors de leur rangement dans les locaux.

### ART. 5 - LES JOURS DE FERMETURE

La crèche Sainte Lucie est fermée :

- trois journées pédagogiques par an (en octobre, en mars et en juin) pour permettre une réflexion collective sur l'accueil et l'accompagnement de l'enfant ainsi que sur l'évaluation du projet éducatif et pédagogique et son évolution
- 3 à 4 semaines en été (mois d'août),
- 1 semaine entre Noël et le Nouvel An,
- des fermetures ponctuelles ou anticipées peuvent également avoir lieu en cas de grève (8H30-17h), de pandémie ou de décision des autorités administratives
- le calendrier des fermetures est communiqué au cours du mois de septembre.

### ART. 6 – SUIVI MEDICAL PREVENTIF-MALADIE DE L'ENFANT

Le médecin de la crèche veille à la satisfaction des besoins des enfants, à la sécurité, le respect et le bien-être des enfants. Son rôle est préventif. Le suivi médical est assuré par le médecin traitant.

Le carnet de santé doit être présenté chaque fois que nécessaire pour permettre la mise à jour du dossier de surveillance médicale de l'enfant et, en particulier le contrôle des vaccinations.

Pour les enfants porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap, un protocole d'accueil individualisé (PAI) est établi entre les parents, la directrice, le médecin de la crèche et le médecin traitant si une prise en charge particulière est nécessaire sur le temps d'accueil (surveillance, soins).

L'admission ou le maintien en établissement se fait sous réserve de la possibilité pour l'équipe d'établir et de mettre en œuvre ce PAI.

En cas de maladie contagieuse, les parents sont prévenus par un affichage ;

Certaines maladies nécessitent une éviction obligatoire de la crèche (listing à votre disposition).

Pour d'autres maladies où l'éviction n'est pas systématique, il peut-être demandé aux parents de garder leur enfant si son état général et/ou respiratoire est jugé préoccupant ou s'il nécessite des soins importants.

Dans ce cadre, il peut leur être demandé de prendre leurs dispositions pour venir chercher leur enfant dans la journée.

Dans l'intérêt de l'enfant, tout problème de santé doit être signalé à l'arrivée (vomissements, diarrhée, chute...).

Toute médication antipyrétique donnée à son domicile doit être signalée à son arrivée afin d'éviter un risque de surdosage médicamenteux ;

L'administration à la crèche est possible avec l'ordonnance du *médecin de l'enfant*, récente. *Les granules homéopathiques ne peuvent être administrés en crèche.*

*L'administration de ventoline par baby-haler peut se faire dans le cas d'un PAI.*

La date du début de traitement ainsi que la date d'ouverture du flacon doivent être notées sur la boîte.

Si un médicament générique a été substitué au médicament prescrit par le médecin, le pharmacien doit le noter sur l'ordonnance.

En cas d'épidémie, la crèche suit les protocoles établis par les services sanitaires départementaux.

En cas d'urgence, la directrice de la crèche prendra les mesures nécessaires en appelant le centre 15 (SAMU) et en informera *immédiatement* la famille.

Dans les situations de moindre gravité, elle pourra, après avis éventuel téléphonique au médecin de la crèche, conseiller aux parents une consultation avec leur médecin habituel.

## **ART. 7 - PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le financement de la structure est assuré par la participation des familles complétée par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales.

### **7-1 La tarification**

La participation financière des parents aux frais d'accueil de leur(s) enfant(s) est déterminée d'après un barème dont le plancher (correspondant au RSA de base) et le plafond sont fixés, chaque année, par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Elle est calculée en fonction des revenus annuels nets (dernier avis d'imposition) et du nombre d'enfants à charge. La participation demandée à la famille est forfaitaire et couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence.

La tarification applicable à la famille est déterminée à l'admission de l'enfant et peut faire l'objet d'une ou plusieurs révisions annuelles selon les directives de la Caisse d'Allocations Familiales et le changement de situation de la famille.

### **7-2 Les ressources prises en compte**

Les revenus pris en compte sont ceux dont dispose la famille (*mariage, vie maritale, famille recomposée*).

**Les parents n'ayant pas fourni les justificatifs demandés se voient appliquer le tarif maximum.**

En cas d'absence de ressources, un forfait plancher est retenu.

S'il apparaît que des informations insuffisantes ou erronées relatives à la composition de la famille et à ses ressources ont été communiquées à la directrice par la famille, le montant de la participation sera revu avec effet rétroactif et porté au tarif maximum.

### **7-3 Calcul de la participation familiale**

Les participations familiales sont calculées en prenant en compte les revenus déclarés aux services fiscaux avant abattement.

Ce nouveau barème entraîne une modification des tarifs pour les familles qui va être progressivement s'appliqué entre le 1<sup>er</sup> septembre 2008 et le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

La tarification applicable à la famille est déterminée à l'admission de l'enfant et fait l'objet d'une révision au mois de janvier les selon les directives de la Caisse d'Allocations Familiales.

#### 7-4 Déductions accordées

Ouvrent droit à déduction sur la mensualité :

- l'hospitalisation justifiée par un bulletin de situation comportant la date d'entrée et de sortie (*toute journée commencée reste due*)
- pour maladie supérieure à 14 jours consécutifs (10 jours de présence) sur présentation d'un certificat médical précisant la durée exacte de l'absence (**à fournir dans les 48 heures**)
- les périodes de fermeture de la crèche
- les 3 premiers jours de l'adaptation.

Aucune autre déduction ne sera faite pour congé ou convenance personnelle. Les jours fériés n'ouvrent pas droit à déduction ni à une possibilité de compensation par l'accueil de l'enfant un autre jour dans la structure.

#### 7-5 Changement de situation familiale

Pour les personnes changeant d'emploi avec incidence positive ou négative sur les revenus, le dossier sera revu au moment de la révision annuelle.

En cas de changement de situation professionnelle (*chômage*) ou familiale (*naissance, séparation, recomposition, décès*), la révision de la participation financière sera effective à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois ou du mois suivant l'évènement. Les jours d'accueil et les horaires, fixés au contrat d'accueil, pourront être revus sous réserve de l'accord de la responsable de l'établissement et compte tenu des conditions de fonctionnement de la structure.

Le montant de la participation est réglé par prélèvement mensuel en début de mois pour le mois échu. La facture est adressée par courrier.

Le paiement par CESU est accepté. Toutefois, il entraîne la facturation de frais supplémentaires de gestion pour la famille.

#### 7-6 Tarification aux familles

Les participations familiales appliquées aux familles sont fixées par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales)

Elles sont calculées en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales et conformément à la réglementation nationale sur les revenus déclarés aux services fiscaux **avant abattement**.

#### Le taux d'effort :

Pour le type d'accueil collectif il est de :

Composition de la famille				
	1 enfnt	2 enfnt	3 enfnt	4 enfnt et +
Accueil collectif Taux horaire	0.06%	0.05%	0.04%	0.03%

\* **Si la famille a 1 enfant handicapé à charge** (*pas nécessairement accueilli dans la crèche*), elle se voit appliquer le taux d'effort inférieur.

### **Les revenus pris en compte**

La participation financière de la famille est proportionnelle à son revenu, avec :

- **un plancher mensuel obligatoire** (*RSA personne seule avec 1 enfant*) et
- **un plafond mensuel** (*conseillé par la Ville de Paris*).

Le montant du **plancher** est révisable chaque année en janvier et communiqué par la CAF.

En 2011 il est de 588,41€

En 2012, il est de 598,42€

Le montant du **plafond** voté par délibération du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2008 est de

7 145€.

**Les revenus pris en compte sont les revenus de l'année civile N-1**, soit :

- du 01/01/2012 au 31/12/2012 : l'avis d'imposition 2011 (déclaration des revenus de 2010)
- du 01/01/2013 au 31/12/2013 : l'avis d'imposition 2012 (déclaration des revenus de 2011)

## **ART. 8 - PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Les informations générales de l'établissement font l'objet d'un **affichage ou/et d'un envoi par mail** à destination des familles.

Les échanges entre les professionnels et les familles sont importants et contribuent au bien-être de l'enfant.

Des **réunions** avec les parents, en cours d'année, soit réunion générale ou par unité de vie, leur permettent de mieux comprendre ce qui est mis en place à la crèche.

En début d'année, au cours de la première réunion de parents, une information sur le Conseil de crèche et la participation des parents à la vie de la crèche est faite. Les propositions de candidatures sont nécessaires pour l'organisation des élections : un parent délégué titulaire et un parent délégué suppléant par section sont souhaités. L'équipe de direction de la crèche est là pour aider à la mise en place du Conseil de Crèche.

Les parents s'engagent à respecter quelques règles:

- une attitude tolérante et respectueuse envers le personnel et l'enfant et les autres parents (*par exemple : un parent ne peut pas intervenir auprès d'un enfant qui n'est pas le sien*)
- à mettre en veille leur téléphone portable
- à maintenir la propreté des locaux
- à ne pas fumer dans l'établissement et ses abords
- à ne pas introduire d'animaux dans l'établissement.

## **ART. 9 - ASSURANCE**

La Fondation Maison des Champs, en tant que gestionnaire d'établissement d'accueil, assure les risques qui pourraient engager sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités. Néanmoins, elle décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte, vol de poussette, vêtements, lunettes, prothèses etc. Il appartient aux parents de l'enfant de prendre une garantie "*responsabilité civile*" pour ce qui concerne leur responsabilité propre.

**Tant que les parents sont présents dans les locaux et aux abords de l'établissement leur enfant reste sous leur responsabilité et leur autorité.**

Pour des raisons de sécurité, les enfants ne fréquentant pas la structure ne sont pas admis dans les lieux de vie.

#### **ART. 10 - RUPTURE DE CONTRAT**

- le non respect du règlement de fonctionnement et notamment des horaires
- l'absence de l'enfant pendant 10 jours, sans que la structure ait été informée
- le non paiement par la famille de la participation mensuelle
- toute déclaration inexacte concernant l'autorité parentale et la situation de ressources

#### **ART. 11 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Toute modification du présent règlement, fera l'objet d'une information par courrier ou courriel et d'un affichage au sein de l'établissement.

Fondation maison des champs  
Crèche Sainte Lucie  
13 bis rue des Bernardins  
75005 Paris  
Tel. & fax : 01 43 54 12 37

## ENGAGEMENT DES FAMILLES

En confiant mon enfant à la Crèche Sainte Lucie

Mr ..... et Mme.....

Parent(s) de l'Enfant

NOM.....

PRENOM.....

Né(e) le ..... ;

**Certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et s'engage(nt) à respecter l'intégralité des mesures contenues dans ce présent règlement de fonctionnement.**

DATE

Signature(s)